



MAIRIE D'ARTHON EN RETZ

1, rue de Pornic
44320 ARTHON EN RETZ

Séance du 10 mars 2011

L'an deux mille onze, le dix mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GRASSET Gilles, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, GOUY Jean-Christophe, DUTERTRE née BAHUAUD Catherine, GARDELLE née GARRAUD Pascale, BRIANCEAU Philippe, GUILLOT Alexandre, PLISSONNEAU Marie Thérèse, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, MALECOT Claude, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia, CROM née HAMON Anne.

Absentes ayant donné procuration : Mmes DESOBRY née HOECKMAN Laurence, ROUET née RENAUDINEAU Christelle.

Absente : Mme DUPORTAIL Marie-France.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GUILLOT Alexandre.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2010 dressé par Monsieur Jacques POUYANNE, comptable, pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010 et Monsieur Philippe ROLAIN, comptable, pour la période du 01/01/2011 au 23/02/2011.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**
-

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER, premier adjoint :

- approuve le compte administratif 2010 du budget principal de la commune, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, maire, et qui s'établit ainsi :

• dépenses de fonctionnement	2.100.840,08 €,
• recettes de fonctionnement	2.794.509,67 €,
• excédent de fonctionnement	1.256.999,56 €,
• dépenses d'investissement	2.564.994,85 €,
• recettes d'investissement	2.898.878,70 €,
• excédent d'investissement	333.883,85 €,
• soit un résultat global excédentaire de	1.590.883,41 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2010, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de	333.883,85 €	(a)
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	1.256.999,56 €	

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de	1.469.129,87 €	(b)
- en recettes pour un montant de	513.446,98 €	(c)

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 621.799,04 € (a-b+c)

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la façon suivante :

• Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	621.799,04 €
• Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté	635.200,52 €

COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2010 dressé par Monsieur Jacques POUYANNE, comptable, pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2010, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER, 1^{er} Adjoint :

- approuve le compte administratif 2010 du budget assainissement, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, Maire, et qui s'établit ainsi :

dépenses d'exploitation	117.732,14 €
recettes d'exploitation	107.467,71 €
déficit d'exploitation	10.264,43 €
dépenses d'investissement	1.249.033,52 €
recettes d'investissement	542.640,66 €
déficit d'investissement	706.392,86 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2010, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de	706.392,86 €	(a)
- un résultat (déficit) de la section de fonctionnement de	10.264,43 €	

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de	732.974,62 €	(b)
- en recettes pour un montant de	1.491.343,96 €	(c)
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	-51.976,48 €	(c-a-b)

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la façon suivante :

• Compte 002 – Déficit de fonctionnement reporté	10.264,43 €
--	-------------

COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET QUARTIER D'HABITATIONS DU GRAND FIEF

Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2010 dressé par Monsieur Jacques POUYANNE, comptable, pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion du lotissement du quartier d'habitations du Grand Fief dressé, pour l'exercice 2010, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET DU GRAND FIEF

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER, premier adjoint :

- approuve le compte administratif 2010 du budget annexe du quartier d'habitations du Grand Fief, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, maire, et qui ne laisse apparaître aucune écriture.

COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA MALPOINTE

Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2010 dressé par Monsieur Jacques POUYANNE, comptable, pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion du lotissement de la Malpointe dressé, pour l'exercice 2010, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU LOTISSEMENT DE LA MALPOINTE

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER, premier adjoint :

- approuve le compte administratif 2010 du budget annexe du lotissement de La Malpointe à La Sicaudais, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, maire, et qui s'établit ainsi :

dépenses d'exploitation	0,00 €
recettes d'exploitation	46.599,84 €
excédent d'exploitation	46.599,84 €

BILAN 2010 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Le Maire expose au conseil municipal les dispositions à l'article 11 de la loi du 8 février 1996 qui prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est annexé au compte administratif.

Il présente donc ce bilan 2010 :

En 2010, des consentements ont été échangés pour les immeubles suivants :

I - Achats

- dans le cadre du plan d'alignement existant sur la rue de La Roulais, les parcelles cadastrées section D numéro 784, d'une superficie de 190 m², appartenant aux Consorts DENIAUD / CHALANT et numéros 746, 747 et 748, pour une superficie globale de 123 m², appartenant à Monsieur BRAZEAU, ceci à l'euro symbolique,
- dans le cadre de l'alignement rue des Alouettes les parcelles cadastrées section AC : numéro 426, d'une superficie de 143 m², appartenant aux Consorts AIRAUD, numéro 428, d'une superficie de 64 m², appartenant aux Consorts DOUSSET, numéro 430, d'une superficie de 25 m², appartenant aux Consorts RICOLLEAU ; ceci à l'euro symbolique.

LISTE DES MARCHES PUBLICS 2010

Le Maire énonce la liste des marchés publics supérieurs à 4.000,00 € HT passés en 2010 par la commune:

<i>Objet</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Code postal</i>	<i>Montant HT</i>
Marché de travaux de 4 000 € HT à 19 999,99 € HT			
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION BOURG D'ARTHON (SOUS-TRAITANT)	SUD LOIRE PROJECTION	44330	4 000,00 €
REAMENAGEMENT CURE / CONSTR. RAMPE + SANITAIRES PUBLICS LOT 3BIS	MICHAUD JJH	44320	4 090,00 €
MISE EN PLACE POTEAUX INCENDIE	SAUR	44504	4 147,50 €
INSTALLATION ALARME SALLE OMNISPORTS	LF SYSTEM'S	44210	4 654,00 €
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 8	ERDREPLAC	44390	5 170,80 €
BROYAGE LA SICAUDAIS	MABILEAU FRERES	44320	5 384,00 €
CHARPENTE BOIS EGLISE ARTHON	GUILLOT CHARPENTE	44320	6 650,00 €
REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS LOT 3	MORICET ETS	44350	7 463,04 €
ASSAINISSEMENT : AMENAGEMENT RUE DE LA PICHAUDERIE	CHAUVIRE TP	44540	8 153,31 €
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION BOURG D'ARTHON (SOUS-TRAITANT)	3 AXES INDUSTRIES	14370	9 000,00 €
REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS LOT 5	DECO PAINT	44320	10 402,00 €
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION BOURG D'ARTHON (SOUS-TRAITANT)	BRANGEON JEAN-PAUL	44330	11 300,00 €
REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS LOT 7	FOUCHER JEAN-JACQUES EUURL	44580	11 836,90 €
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 10	ROY SARL	44680	11 951,40 €
RENFORCEMENT DES BERGES DU PLAN D'EAU DE LA SICAUDAIS	BOTON GOUY TP	44320	12 465,00 €
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION BOURG D'ARTHON (SOUS-TRAITANT)	CO.PRO.TEC	36700	15 675,00 €
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 6	FOUCHER SARL	44390	16 061,92 €
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 13	CORBE CUISINE PROFESSIONNELLE	44840	16 352,49 €
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 9	CALANDREAU	85110	16 995,25 €
VOIE D'ACCES LE LONG DE LA SALLE DU PLAN D'EAU	BOTON GOUY TP	44320	18 713,18 €
Marché de travaux de 20 000 € HT à 49 999,99 € HT			
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION BOURG D'ARTHON (SOUS-TRAITANT)	PVE	85290	20 600,00 €
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 11	LOUERAT ROGER	44320	23 354,30 €
BROYAGE, TAILLE DE HAIE ET DEBROUSSAILLEMENT	ALLAIS JOSEPH	44210	24 913,65 €
EXTENSION CIMETIERE COLUMBARIUM	GRANIMOND	57503	28 408,20 €
REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS LOT 8	DUFISOL	44800	29 416,22 €
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION BOURG D'ARTHON (SOUS-TRAITANT)	SESAER PE	79120	29 925,00 €

CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 1	BOTON GOUY TP	44320	30 360,70 €
REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS LOT 6	LOUERAT ROGER	44320	30 595,90 €
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 4	JACQUE ET CIE	42990	31 074,83 €
REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS LOT 2	MERIEAU	44320	31 340,79 €
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 7	MARTINEZ	44730	37 031,49 €
REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS LOT 4	ST GROUPE	34160	39 597,50 €
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION BOURG D'ARTHON (SOUS-TRAITANT)	SERAI	44521	40 050,00 €
AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA PICHAUDERIE	CHAUVIRE TP	44540	43 349,36 €
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 5	ERDRALU	44390	47 642,55 €
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 12	FOUCHER JEAN-JACQUES EURL	44580	48 661,61 €
Marché de travaux de 50 000 € HT à 89 999,99 € HT			
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 3 (SOUS-TRAITANT)	LEDUC STRUCTURES BOIS	44680	52 321,40 €
REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS LOT 1	BONNEAU ETS	11270	68 592,10 €
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION BOURG D'ARTHON (SOUS-TRAITANT)	ALLARD TP	49110	77 141,38 €
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 3	GUILLOT CHARPENTE	44320	78 567,59 €
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA SICAUDAIS LOT 2	ACR CONSTRUCTION	44220	82 542,37 €
Marché de travaux de 90 000 € HT à 132 999,99 € HT			
Marché de travaux de 133 000 € HT à 205 999,99 € HT			
Marché de travaux de 206 000 € HT à 999 999,99 € HT			
AMENAGEMENT DE LA RUE DU STADE	BRETHOME ET CIE	44344	280 299,77 €
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION BOURG D'ARTHON (CO-TRAITANT)	NANTAISE DES EAUX INGENIERIE	44984	294 844,35 €
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION BOURG D'ARTHON (CO-TRAITANT)	SERIBAT CONSTRUCTION	44330	423 917,01 €
Marché de prestations de services de 4 000 € HT à 19 999,99 € HT			
CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA SICAUDAIS MAITRISE D'ŒUVRE	GCA INGENIERIE	44230	4 193,85 €
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION BOURG D'ARTHON CONTRÔLE TECHNIQUE	DEKRA INSPECTION	44819	4 760,00 €
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION BOURG D'ARTHON ASSISTANCE MAITRISE D'ŒUVRE	DDTM	44000	5 000,00 €
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC	MAINGUY	44804	5 051,81 €
REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS MAITRISE D'ŒUVRE	SLVI INGENIERIE	44120	5 064,68 €
BALAYAGE DES RUES	SITA SUEZ SITA OUEST SA	44260	7 376,14 €
MISE A DISPOSITION POINT A TEMPS AUTOMATIQUE	COLAS CENTRE OUEST	44402	14 933,00 €
REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS MAITRISE D'ŒUVRE	MOEBIUS ARCHITECTES	44340	17 977,58 €
CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA SICAUDAIS MAITRISE D'ŒUVRE	BOCA	44430	19 819,79 €
Marché de prestations de services de 20 000 € HT à 49 999,99 € HT			
ASSURANCES	GRELLIER PHILIPPE MMA	44320	21 698,00 €
FOURNITURES DE REPAS PERSONNES AGEES	RESTORIA	49183	21 842,48 €
MISE A DISPOSITION PERSONNEL CANTINE / GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET	INSERETZ	44211	22 365,50 €
ASSURANCES	GROUPAMA	44034	22 729,13 €
AMENAGEMENT DE LA RUE DU STADE, DU FOUR A CHAUX ET DE LA PICHAUDERIE MAITRISE D'ŒUVRE	DDTM	44000	24 345,17 €
Marché de prestations de services de 90 000 € HT à 132 999,99 € HT			
FOURNITURES DE REPAS CANTINES SCOLAIRES ARTHON ET LA SICAUDAIS	RESTORIA	49183	93 884,06 €
Marché de fournitures de 4 000 € HT à 19 999,99 € HT			
FOURNITURES ENTRETIEN, PETIT EQUIPEMENT ET VOIRIE	DOCKS INDUSTRIE SERVICES	44401	4 462,40 €
AFFRANCHISSEMENT	RECEVEUR DE LA POSTE	44320	5 146,00 €
MATERIEL + MOBILIER DIVERS SITES	UGAP	44338	5 438,44 €
TELECOMMUNICATIONS	LTI TELECOM	69760	5 446,40 €
EAU	SAUR	44504	5 950,21 €
FOURNITURES DE COMBUSTIBLES	ESPACE TERRENA	44157	6 086,11 €
FOURNITURES SCOLAIRES	SADEL	49183	6 408,49 €
FOURNITURES ENTRETIEN, PETIT EQUIPEMENT ET VOIRIE	TOUT FAIRE MATERIAUX	44615	6 574,74 €

DISPOSITIF DE FERMETURE SALLE OMNISPORTS	AUTAN SYSTEMS	35207	6 996,00 €
FOURNITURES ENTRETIEN ESPACES VERTS	DENIAUD	35000	7 374,30 €
DIVERSES FOURNITURES D'ENTRETIEN	ARGOS	49481	7 433,14 €
APPLICATEUR DE PEINTURE	LEONE SIGNALISATIONS	44123	7 545,11 €
SIGNALISATIONS	LEONE SIGNALISATIONS	44123	7 580,70 €
CARBURANTS	SUPER U	44320	7 614,67 €
JEUX POUR AIRES DE JEUX	JPP EQUIPEMENT	26750	8 081,49 €
FAUCHEUSE	BOUYER SARL	44320	8 757,60 €
MOBILIER CANTINE SCOLAIRE LA SICAUDAIS	DEHUZ	8460	9 096,00 €
VEHICULE FIAT DOBLO	SDVI IVECO	44702	9 747,22 €
FOURNITURES DE GAZ	GDF	14921	10 872,76 €
FOURNITURES ENTRETIEN, PETIT EQUIPEMENT ET VOIRIE	ESPACE TERRENA	44157	11 904,27 €
Marché de fournitures de 50 000 € HT à 89 999,99 € HT			
FOURNITURES D'ELECTRICITE	EDF	44040	69 976,32 €

PARTICIPATION COMMUNALE AUX FOURNITURES SCOLAIRES

Après délibération, le conseil municipal :

- fixe, pour 2011, la participation communale pour l'achat de fournitures scolaires aux élèves fréquentant les écoles publiques de la commune à 57,00 € par élève.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011, article 6067.

TARIFS MUNICIPAUX

Après délibération, le conseil municipal décide de modifier les tarifs, à compter du 01/05/2011, ainsi qu'il suit :

REPAS DE CANTINE SCOLAIRE	élève	3,00 €
	adulte	6,00 €
	panier repas	0,47 €
LOCATIONS DE SALLES		
Salles d'Arthon:		
vin d'honneur		70,00 €
buffet campagnard		140,00 €
buffet campagnard+soirée		190,00 €
mariage (habitants de la commune)		250,00 €
mariage (habitants hors commune)		400,00 €
Salle de La Sicaudais:		
vin d'honneur		70,00 €
buffet campagnard		140,00 €
buffet campagnard+soirée		190,00 €
mariage (habitants de la commune)		220,00 €
mariage (habitants hors commune)		330,00 €
REPAS PERSONNES ÂGÉES		
		6,00 €
CONCESSIONS CIMETIÈRE		
concession 15 ans		170,00 €
concession 30 ans		350,00 €
concession 50 ans		700,00 €
concession de 15 ans d'une case à urnes		800,00 €
fourniture d'une plaque signalétique pour apposition sur une case		70,00 €

fourniture d'une plaque signalétique pour apposition sur le livre du souvenir		35,00 €
PHOTOCOPIE		0,20 €
	A3	0,30 €
DROITS DE PLACE		
	Camions	10,00 €
ASSAINISSEMENT		
<u>surtaxe d'assainissement</u>		
	partie fixe	35,00 €
	partie proportionnelle	0,70 €
<u>taxe de raccordement à l'égout</u>	tabouret	500,00 €
	regard	1 000,00 €
<u>participation pour raccordement au réseau d'égout</u>		1 500,00 €

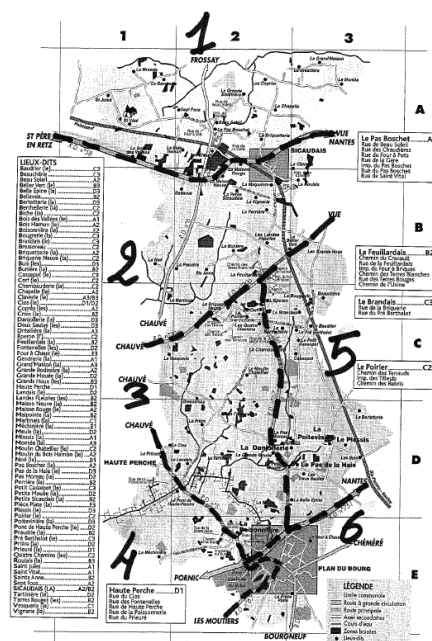
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les demandes de subventions émanant des associations sont examinées. Les subventions seront allouées lors du vote du budget primitif 2011.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES - REGLEMENT

Madame CHAUSSEPIED propose un nouveau règlement pour le concours des maisons fleuries :

- Les conseillers municipaux sont répartis entre les 6 secteurs de recensement. Chaque année les conseillers sont affectés à un secteur différent.
- Chaque secteur communiquera à la commission au maximum 3 adresses avant le 31 mai.
- Cette dernière procède à la visite dans les 15 jours suivants. Elle opère un classement.
- Les 3 premiers bénéficient d'un bon d'achat de plants (en 2011 : 40 €, 30 €, 20 €) ; mais ils ne peuvent pas être classés les 3 années suivantes.
- Les autres participants reçoivent un petit lot (bon de 10 €, plante...).
- Les derniers du classement sont retirés de la liste l'année suivante, sauf s'ils sont présentés par un conseiller municipal, de façon à ce qu'il ne reste que 18 participants.
- La grille de notation comporte les éléments suivants :
 - impression d'ensemble (30/100),
 - entretien (40/100),
 - unité, qualité, harmonie (30/100).



PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal que :

Madame Françoise LAFFERIERE, adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, souhaite obtenir une réduction de sa durée de travail hebdomadaire de 7 heures 54 minutes par semaine pour convenances personnelles. Il y aurait lieu de procéder à la diminution de son temps de service hebdomadaire le passant de 14 heures 05 minutes à 6 heures 11 minutes.

D'autre part, il convient par compensation de transformer un autre poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire 6 heures 11 minutes en un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe d'une durée

hebdomadaire de 14 heures 05 minutes. Ce poste serait occupé par Mademoiselle Audrey GOUY sur le poste resté vacant de Madame Virginie HAMON.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord aux propositions susmentionnées qui seront applicables au 1^{er} mai 2011.

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Monsieur GUILBAUD fait part des résultats d'une première consultation pour les vestiaires de football : sur plus de dix sociétés sollicitées, il y a quatre offres dont trois chiffrées.

Il confirme la réfection de la rue des Moutiers par le Département ; dans ce cadre il serait bon de sécuriser le carrefour rue du Rocher, rue du Pré Pichaud, rue des Moutiers, pour une première estimation de 11.250 €. Le conseil émet un avis favorable.

La commission « travaux » se réunira le lundi 21 mars 2011 à 20 h 30.

La commission « finances » se réunira le mardi 5 avril 2011 à 20 h 30.

Monsieur GRASSET avise des prochaines réunions « urbanisme » avec la communauté de communes de Pornic : les 17/03/11 et 07/04/11 à 14 h 00.

Monsieur GRELLIER annonce que :

- les sections tennis et basket sollicitent la pose d'une moquette dans la salle des Ajoncs,
- pour les écoles, les règles d'encadrement pour l'activité piscine ont changé et donc les grandes sections peuvent à nouveau y participer,
- le prochain bulletin paraîtra bientôt et sera distribué par HORTICAT.

Madame CHAUSSEPIED informe que les travaux de traversée et sur l'église de La Sicaudais ont commencé.

Préfaïlles a sollicité la pose de colonnes enterrées pour les ordures ménagères. Les commissions communautaires ordures ménagères et finances ont émis un avis défavorable. La question devrait être mise à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Madame GERAY dit que la communauté de communes de Pornic cherche des logements saisonniers.

La commission communautaire affaires sociales et enfance a évoqué :

- le transfert au centre local d'information et de coordination (CLIC) par la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) de l'instruction des dossiers d'aide ménagère,
- l'organisation de la « semaine bleue », pour l'instant peu satisfaisante, qui devra en octobre se recentrer sur des actions plus proches des communes,
- l'action prévention sécurité qui sera initiée par la gendarmerie,
- le transfert à la communauté de la compétence « petite enfance » qui paraît très coûteux, une mutualisation des actions serait privilégiée dans un premier temps.

QUESTIONS DIVERSES

Madame PONEAU signale le mauvais état de la rue du Four à Chaux ; les travaux de voirie PAVC permettront d'y remédier.

Madame CROM a remarqué que des déchets provenant sans doute de repas étaient jetés sur la voie derrière Stradal Environnement ; les faits seront relatés à cette société.

Le maire rappelle la mobilisation des conseillers pour tenir les bureaux de vote lors des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011.

*Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux vendredi 8 avril,
lundi 9 mai, mardi 7 juin et mercredi 6 juillet 2011, à 20 h 30.*

LAIGRE

GUILBAUD

GRASSET

GOUY

GARDELLE

GUILLOT

MALARD

GROUHAN

MALECOT

CROM

GRELLIER

CHAUSSEPIED

GERAY

DUTERTRE

BRIANCEAU

PLISSONNEAU

SORIN

PONEAU

CHAIGNEAU